

Paiement à la pharmacie – Modification apportée à l'état de compte

La Régie vous informe que, dès le **19 décembre 2018**, une modification sera apportée à l'état de compte transmis à la pharmacie afin de faciliter la recherche visuelle.

Dorénavant, les transactions qui paraîtront sur l'état de compte seront groupées par assureur, soit la Régie de l'assurance maladie du Québec et la Société de l'assurance automobile du Québec.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

17 décembre 2018